

BROCANTE DE SAINT-MARTIN-LA-GARENNE DU 6 SEPTEMBRE 2026

ROUTE DE VETHEUIL

REGLEMENT

1) Dossier à envoyer ou déposer chez : **M. Jonathan BEREAX**
287 Rue du Vieux Puits
78520 SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

IMPORTANT : **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

2) **Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de la carte du registre du commerce pour les professionnels.**

3) Ne pas oublier de cocher le paragraphe « attestation sur l'honneur » obligatoire pour les particuliers.

4) Le mètre linéaire est au prix de 5 euros (2m minimum).

5) **Règlement total de votre réservation** à l'ordre du **COMITE DES FETES DE ST MARTIN** pour les chèques.

6) Le stationnement des véhicules des exposants sera à proximité de la brocante **mais pas sur l'emplacement.**

7) Pour des raisons pratiques, il ne vous sera pas possible de refuser l'emplacement qui vous aura été attribué par le service d'accueil.

8) L'accueil s'effectuera le dimanche 6 septembre 2026 de 6H30 à 8h00 par le chemin des Plateaux au niveau du 437. **Après 8h00, l'entrée sera interdite aux véhicules.**

9) En cas d'annulation de la brocante par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera intégralement remboursé.

10) Dans le cas où vous ne viendriez pas à la brocante, le montant de votre réservation restera acquis au COMITE DES FETES.

11) Pour des raisons de sécurité, **les barbecues individuels sont interdits.**

12) Les emplacements font 1,50m de large. **Les barnums seront autorisés avec un minimum de 6m (2 x 3m adossés), à signaler obligatoirement lors de l'inscription.**

13) En cas de demande de placement spécifique (voisin d'emplacement), **merci de grouper vos réservations.** Chaque vendeur devra fournir les pièces justificatives.

14) Les organisateurs se réservent le monopole de la vente de nourriture et des boissons. Tout contrevenant sera exclu et ne pourra prétendre au remboursement de son emplacement.

15) Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et la commune qui les accueille : respecter la nature en laissant l'emplacement propre et **rapporter leurs déchets ou autres objets invendus à leurs domiciles.**

Le bureau du comité des Fêtes de Saint Martin La Garenne

Bulletin d'inscription - Brocante
Saint-Martin-la-Garenne
6 septembre 2026

NOM :

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

CODE POSTAL :

Nombre de mètres linéaires retenus : X 5 Euros =

(MINIMUM 2 METRES)

BARNUM : OUI / NON (6m minimum)

- Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes les responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation et je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions.

☐ Assujetti à la taxe professionnelle.

☐ Non assujetti à la taxe professionnelle, j'atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel et ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales (Art 1 et 632 du code du commerce).

☐ Atteste sur l'honneur avoir participé à moins de 2 brocantes cette année (Art R321-9 du code pénal), pour les particuliers.

- Je sollicite auprès de Monsieur le Maire de St-Martin-la-Garenne l'autorisation de participer à la brocante du 6 septembre 2026.

Dater et signer, précédé de la mention « Lu et Approuvé »

IMPORTANT : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

RENSEIGNEMENTS : 06 24 53 58 95 ou 06 66 79 90 02.

A envoyer ou déposer chez :

M. Jonathan BEREUX

287 Rue du Vieux Puits

78520 SAINT-MARTIN-LA-GARENNE